



16 bis boulevard des Rochers
35500 VITRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JANVIER 2019 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 49 Présents : 38 Votants (dont 1 pouvoir) : 39	L'an deux mille dix neuf, le quatorze janvier le Bureau communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 08/01/2019
--	--

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Bernard GUAIS - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOÛ - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Yves HISOPE - GENNES SUR SEICHE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Xavier JEGU - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Joseph MARECHAL - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Gilbert GERARD - MOUSSE, Georges GROUSSARD - PRINCE, Gérard CHOPIN - RANNEE, Janine GODELOUP - ST AUBIN DES LANDES, Jean PITOIS - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Bruno GATEL - VISSEICHE, Pierre MEHAIGNERIE - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE

Ont donné pouvoir :

Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Bernard GUAIS

Etaient absents :

Elisabeth CARRE, Pierre BILLOT, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Marc FAUVEL, Yannick FOUET, Denis CHEVROLLIER, Michèle PRACHT

FINANCES - FISCALITÉ

DB 2019 001 : Fonds de concours 2014-2020

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°47 du 13 mars 2015 définissant les modalités de répartition de Fonds de Concours 2014-2020 aux communes, permettant de participer au financement des équipements communaux structurants ;

Considérant les dossiers de demande de versement de fonds de concours réceptionnés et détaillés ci-dessous :

Il vous est proposé d'autoriser le versement de ces fonds de concours :

Projets proposés au Bureau Communautaire du 14/01/2019								
Commune	Date demande subvention	Date réception dossier complet	Description de l'opération	Montant HT opération	Montant subventions	Autres fonds de concours Vitré Cté déjà attribués sur le même projet	Fonds de concours Vitré Communauté	% subventions
Gennes sur Seiche	24/11/2018	24/11/2018	Travaux de sécurisation Rue Jean de Gennes	65 776,00 €	50 604,00 €		1 900,00 €	80 %
Pocé les Bois	26/11/2018	26/11/2018	Aménagement de la partie sud du bourg & réhabilitation d'une remise en espace fournil, sanitaires & salle commune	504 076,00 €	222 270,00 €		136 000,00 €	71 %
Cornillé	24/11/2018	29/11/2018	Travaux de voirie rue des Hortensias Tranche 2	78 790,00 €	- €		10 682,92 €	14 %
Montreuil des Landes	26/12/2018	26/12/2018	Travaux à l'église	37 372,63 €	22 252,35 €		7 454,73 €	79 %
Montreuil des Landes	14/12/2018	14/12/2018	Création des sanitaires publics dans un bâtiment communal et d'un cheminement	60 277,00 €	36 166,20 €		12 055,40 €	80 %
Saint Christophe des Bois	04/12/2018	04/12/2018	PATA 2018	7 220,00 €	- €		3 610,00 €	50 %
Etreilles	05/12/2018	05/12/2018	Acquisition terrain de football et salle des sports des Hairies	53 820,20 €	- €		26 910,10 €	50 %
TOTAL							198 613,15 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

TRANSPORT

DB 2019_002 : Versement d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération du 9 mars 2018, fixant les modalités d'attribution d'une subvention pour les acquéreurs de vélos à assistance électrique neufs, résidents de Vitré Communauté ;

Considérant les dossiers réceptionnés et détaillés ci-dessous ;

COMMUNE	NOMS	Date réception du dossier	Description de l'opération	Nombre de vélo	Montant TTC du vélo	Dotatbn Vitré Communauté
LA GUERCHE	DELANOE CHANTAL	04/10/2018	Vélo électrique	1	499,99 €	125,00 €
BALAZE	MARTIN DANIEL	18/10/2018	Vélo électrique	1	899,00 €	200,00 €
ARGENTRE	COURGEON PIERRICK	07/11/2018	Vélo électrique	1	2 299,00 €	200,00 €
MARPIRE	PAIN JEAN-YVES	07/11/2018	Vélo électrique	1	1 899,00 €	200,00 €
BRIELLES	PARIS FERDINAND	13/11/2018	Vélo électrique	1	1 185,00 €	200,00 €
BALAZE	MAIRE FABIENNE	18/11/2018	Vélo électrique	1	2 290,00 €	200,00 €
ARGENTRE	DURAND SOLANGE	22/11/2018	Vélo électrique	1	1 199,00 €	200,00 €
LOUVIGNE	EDEUN JACQUELINE	24/11/2018	Vélo électrique	1	974,99 €	200,00 €
VITRE	REBILLARD FRANCOISE	26/11/2018	Vélo électrique	1	799,00 €	199,75 €
MONTREUIL S/P	ROZE MARIE-CECILE	29/11/2018	Vélo électrique	1	699,99 €	175,00 €
VITRE	BUSSON PAUL	29/11/2018	Vélo électrique	1	899,00 €	200,00 €
VAL D'IZE	PRODHOMME CLAUDINE	03/12/2018	Vélo électrique	1	1 200,00 €	200,00 €
LOUVIGNE	HAIGRON JEAN	07/12/2018	Vélo électrique	1	1 250,00 €	200,00 €
CHATILLON	MESSAGER NICOLE	09/12/2018	Vélo électrique	1	599,00 €	149,75 €
					TOTAL	2 649,50 €

Il vous est proposé d'autoriser le versement des subventions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION

DB 2019 003 : Gennes sur Seiche : acquisition d'un ensemble immobilier (lieu-dit La Motte, rue du Château) auprès de la SCI PYCIK

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau en matière d'acquisitions amiables, par adjudication ou par exercice du droit de préemption, d'immeubles, de meubles, de droits réels immobiliers, de fonds de commerces et de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en pleine propriété d'immeubles ou de parties d'immeubles, d'une valeur totale comprise entre 75 000 et 200 000 euros TTC ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 20 septembre 2018 ;

Vu l'orientation favorable du Bureau communautaire du 26 novembre 2018 ;

Considérant la mise en vente d'un ancien site d'activités appartenant à la SCI PYCIK, situé sur la commune de Gennes sur Seiche, au lieu-dit La Motte et constitué de cinq bâtiments d'activités sur les parcelles cadastrées ZM 239, 240,81 147, 222, 223, 224, 226, 227, 228, 230, 231, 232 représentant une contenance totale d'environ 12 946 m² au prix de 115 000 € HT ;

Considérant la demande de l'entreprise PIERROTECHNICS, entreprise de scénographie, à pouvoir louer puis racheter à terme ledit site à Vitré Communauté afin d'y développer son activité ;

Considérant la volonté politique de Vitré Communauté de ré-industrialiser ce site et d'accompagner le développement de l'entreprise PIERROTECHNICS ;

Considérant l'engagement de la SCI PYCIK d'enlever à ses frais les déchets amiantés présents sur le site ;

Il vous est proposé :

- d'acquérir cet ensemble immobilier situé sur la commune de Gennes sur Seiche, auprès de la SCI PYCIK, ou toute autre société tierce s'y substituant aux conditions suivantes :

- Emprise foncière de 12 946 m² sur les parcelles cadastrées ZM 239, 240,81 147, 222, 223, 224, 226, 227, 228, 230, 231, 232 ;**
- Prix d'achat : 115 000 € (hors TVA immobilière) ;**

- de formaliser cette vente par un notaire mandaté pour la rédaction de cet acte étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de Vitré Communauté ;

- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et tout autre document relatif à cette vente ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

DB 2019 004 : Autorisation signature promesse de bail avec la SAVE (Société Armoricaine de Valorisation Énergétique)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'article L2224-32 du CGCT permettant aux établissements publics de coopération d'aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter toute nouvelle installation utilisant les autres énergies renouvelables ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Considérant la nécessité de développer les énergies renouvelables sur le territoire et en particulier l'éolien ;

Considérant le souhait de Vitré Communauté de permettre un développement maîtrisé des projets sur le territoire communautaire ;

Considérant le pré-diagnostic éolien menée en 2017 à l'échelle du territoire de Vitré Communauté qui a permis de recenser les sites potentiels d'implantations d'éoliennes sur le territoire ;

Considérant qu'à la suite de cette étude, il convient à présent, en lien avec les communes d'implantations de sécuriser le foncier pouvant accueillir des éoliennes par la signature de promesse de baux avec les propriétaires et exploitants concernés ;

Considérant la démarche engagée sur les communes de Torcé et Cornillé pour faire émerger un projet éolien ;

Considérant les échanges avec la SAVE (Société Armoricaine de Valorisation Énergétique) ;

Il vous est proposé d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer, au nom de Vitré Communauté, une promesse de bail, ci-jointe avec la SAVE.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Fait à Vitré
Le 15 janvier 2019

Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services


Pierre BRAULT

